

A l'attention des parents d'élèves

Nos références : BC/SJ/RESTSCO/2021- 13
Affaire suivie par : Service Vie Scolaire
02 51 91 29 71
scolaire@lesherbiers.fr

Objet : INSCRIPTIONS 2021-2022

Madame, Monsieur,

Pour la prochaine rentrée scolaire, le Portail Famille devient maintenant un passage obligatoire pour toutes les familles souhaitant bénéficier de l'ensemble des services municipaux extrascolaires, à savoir la restauration scolaire, le périscolaire, l'accueil de loisirs et l'Ecole Municipale de Sport.

Si vous êtes déjà utilisateur de cet outil, merci de vérifier si votre dossier est complet. N'oubliez pas de le mettre régulièrement à jour (cf procédure jointe).



**SI VOTRE DOSSIER EST INCOMPLET, VOUS N'AUREZ PAS
LA POSSIBILITE D'INSCRIRE VOTRE ENFANT !!!**

Nous vous invitons donc à compléter le plus tôt possible votre dossier afin de pouvoir inscrire dans les temps votre enfant à la restauration scolaire et/ou au périscolaire. Pour information, le débloqué de votre dossier peut prendre plusieurs jours.

Dans le cas contraire, nous vous invitons à remplir le document « Fiche inscription Portail Famille » présent sur le site du Portail Famille (<https://familles.lesherbiers.fr>), puis de le retourner par mail à l'adresse suivante : portail-famille@lesherbiers.fr.

↳ **Concernant l'Ecole Municipale de Sport :**

- Les inscriptions sont ouvertes aux enfants nés entre 2011 et 2016
- En fonction de votre lieu d'habitation, deux dates sont à prendre en compte :
 - Depuis le lundi 7 juin pour les herbretais
 - A partir du lundi 28 juin pour tous les autres

↳ **Concernant le service périscolaire :**

Les inscriptions pour l'année scolaire 2021-2022 débuteront **à partir du 19 juillet 2021.**
Pensez à inscrire votre enfant au plus tôt et sur la plus grande période possible.

↳ **Concernant le service de restauration scolaire :**

- Les inscriptions seront possibles, comme le périscolaire, dès **le 19 juillet 2021**. Il est fortement conseillé d'inscrire votre enfant sur l'année entière s'il déjeune régulièrement au restaurant scolaire.
- Comme annoncé lors du Conseil Municipal du 28 juin, les tarifs de base pour un repas restent identiques à l'année scolaire passée, à savoir : 3.47 € pour un enfant en maternelle et 4.10 € pour un enfant en élémentaire. Le détail des tarifs est consultable sur le « Portail Famille – onglet Tarifs et modalités de facturation » (en bas à gauche).

En cas de difficulté d'inscription au Portail Famille et pour tout autre renseignement, les services municipaux se tiennent à votre disposition. N'hésitez pas à les contacter au 02.51.91.29.71

Certains de votre compréhension et avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Odile PINEAU
Adjointe déléguée à la Famille,
à la santé et aux solidarités

Patrice BOUANCHEAU
Adjoint délégué aux affaires
générales et scolaires

